



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 décembre 2021
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2022

8-11 février 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme multipays

Région des Caraïbes orientales

Résumé

Le présent descriptif de programme multipays (MCPD) pour la région des Caraïbes orientales est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le MCPD inclut une proposition de budget indicatif global pour la période mars 2022-décembre 2026, soit un montant de 31 625 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 18 201 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2022/1.

Note : la version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. La région des Caraïbes orientales est composée de huit États indépendants et de quatre territoires d'outre-mer¹ appartenant à la catégorie des pays à revenu élevé ou intermédiaire de la tranche supérieure. Sa population totale est estimée à 2 214 000 habitants², dont 27,2 % d'enfants de moins de 18 ans. Au sein de la région, Trinité-et-Tobago est le pays qui possède la plus large population d'enfants puisqu'il abrite 57 % du nombre total d'enfants des Caraïbes orientales. En outre, 86 % des enfants caribéens âgés de 11 à 18 ans sont répartis dans cinq des 12 pays et territoires de la région : La Barbade, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago³.

2. En dépit de la catégorie de revenu des pays et territoires de la région, on estime que, dans les Caraïbes orientales, un enfant sur trois vivrait dans la pauvreté. Le niveau de pauvreté des adolescents et des enfants y est en effet plus élevé que chez les adultes, avec un taux de pauvreté infantile supérieur de 30 % à celui de la population adulte⁴. Ainsi, au total, plus de 50 000 enfants seraient confrontés à la pauvreté dans les trois États de La Barbade, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago, tandis qu'à eux cinq, Antigua-et-Barbuda, la Dominique, la Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis et Saint-Vincent-et-les Grenadines abriteraient pas moins de 10 000 enfants vivant dans la pauvreté, et que les territoires d'Anguilla, des Îles Vierges britanniques, de Montserrat et des Îles Turques-et-Caïques en décompteraient, à eux quatre, moins de 10 000.

3. Les États et territoires des Caraïbes orientales, lesquels affichent un indice de développement humain « très élevé » ou « élevé », figurent depuis toujours parmi les pays les plus performants en la matière⁵. Cependant, ces acquis indéniables cachent des disparités considérables, aussi bien entre les différents États et territoires de la région qu'en leur sein. L'analyse multipays montre en effet qu'en dépit des progrès effectués, y compris dans les 12 pays et territoires dans lesquels l'UNICEF intervient, des défis majeurs subsistent pour espérer atteindre les objectifs de développement durable⁶.

4. Étant donné les caractéristiques uniques de la région des Caraïbes orientales, l'UNICEF continuera à mettre en œuvre ses programmes et stratégies (qu'il s'agisse de programmes d'envergure régionale ou propres à un ou plusieurs pays et territoires) selon des approches différenciées et adaptées au contexte. Ainsi, tandis que certains programmes seront conçus afin d'assurer une couverture nationale, d'autres privilégieront les enfants à risque et vulnérables à un niveau infranational.

5. La situation des enfants dans les Caraïbes orientales s'est considérablement dégradée pendant toute la durée du programme multipays en cours, la région ayant dû faire face à de multiples chocs extérieurs, dont notamment un ralentissement de la

¹ Antigua-et-Barbuda, la Barbade, la Dominique, la Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago, ainsi que quatre territoires d'outre-mer britanniques, à savoir : Anguilla, les Îles Vierges britanniques, Montserrat et les Îles Turques et Caïques.

² Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Bases de données et publications CEPALSTAT, 2021. Disponibles (en anglais) à l'adresse suivante : https://statistics.cepal.org/portal/cepalstat/dashboard.html?indicator_id=1&area_id=1&lang=en.

³ Bureau de l'UNICEF pour la région des Caraïbes orientales, *Situation analysis of children in the Eastern Caribbean*, décembre 2019.

⁴ Commission de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) et UNICEF, *Child poverty in the Eastern Caribbean Area*, Rapport final, 2017, p. 59.

⁵ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Rapport sur le développement humain 2020, p. 277 à 278.

⁶ ONU Caraïbes, *Caribbean Common Multi-Country Analysis (CMCA) 2021*, mai 2021.

croissance économique, plusieurs catastrophes naturelles, l'accélération des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, ainsi qu'une forte instabilité régionale. Par ailleurs, depuis ses débuts, en 2019, la pandémie de coronavirus (COVID-19) a gravement ébranlé les secteurs économiques du tourisme et des services, desquels dépendent la majorité des pays et territoires des Caraïbes orientales, participant ainsi à aggraver les privations subies par les enfants⁷.

6. La conception du nouveau programme a été étayée par les enseignements tirés de l'évaluation formative du programme multipays 2017-2021 de l'UNICEF pour les Caraïbes orientales, laquelle a mis au jour la nécessité, pour l'UNICEF : a) s'aligner davantage sur le plan-cadre plurinational de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNMSDCF)⁸ ; b) de renforcer ses programmes de manière à prévenir, atténuer et contrer plus efficacement les nombreux chocs extérieurs susceptibles de frapper la région des Caraïbes orientales ; c) d'étendre ses partenariats stratégiques avec la société civile et le secteur privé ; d) de concentrer ses ressources humaines et financières sur les enfants les plus démunis ; e) de travailler activement à remédier aux problèmes majeurs liés aux questions de genre ainsi qu'à éradiquer les normes de genre néfastes ; et f) de répondre aux nouveaux enjeux régionaux ; notamment en ce qui concerne la santé mentale, le bien-être et la lutte contre l'obésité.

7. Les Caraïbes orientales figurent parmi les régions les plus vulnérables aux effets du changement climatique, aux situations d'urgence sanitaire et aux phénomènes météorologiques extrêmes⁹. En 2017, plusieurs ouragans ont ainsi ravagé Anguilla, Antigua-et-Barbuda, les Îles Vierges britanniques, la Dominique et les Îles Turques-et-Caïques, affectant plus de 143 000 personnes, dont 39 000 enfants. Ces événements ont engendré des conséquences dramatiques, tant sur les plans social et économique qu'au niveau des infrastructures, en particulier pour les enfants ainsi que les populations pauvres et vulnérables¹⁰.

8. La pandémie de coronavirus, dont les États des Caraïbes orientales se sont efforcés d'atténuer, dans tous les secteurs, les répercussions socioéconomiques, psychosociales et sanitaires immédiates (y compris en termes de santé mentale), a non seulement mis au grand jour la fragilité persistante des économies de la région et révélé certaines lacunes dans la prestation des services sociaux essentiels, mais a également participé à exacerber les tendances négatives et les inégalités préexistantes¹¹.

9. La crise sanitaire s'est avérée extrêmement préjudiciable aux économies de la région, puisqu'elle est à l'origine d'un recul du produit intérieur brut (PIB) de 16 % en 2020, ainsi que d'une augmentation de la dette publique ; laquelle devrait s'élever à 90 % du PIB en 2021. La reprise économique, laborieuse dans le contexte post-pandémique, pourrait donc contraindre les gouvernements à réduire les dépenses publiques, compromettant ainsi la disponibilité des services sociaux de base¹².

⁷ J. Wood, A. Nartea et S. Bishop, « The socio-economic impact of COVID-19 on children and young people in the Eastern Caribbean Area », Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et UNICEF, avril 2020.

⁸ *Common Multi-Country Assessment Final Draft Report/Evaluation*, version 2.5, mai 2021.

⁹ J. Pegram, et D. Knaute, « Caribbean Children Facing the Climate Crisis: UNICEF Climate, Environment and Energy (CEE) Landscape Analysis for Children – Eastern Caribbean », UNICEF, novembre 2019, p. 11.

¹⁰ P. Knight, « À la Dominique, l'éducation des enfants en suspens après le passage de l'ouragan Maria », UNICEF, 13 octobre 2017.

¹¹ PNUD, UNICEF et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes (ONU-Femmes), *COVID-19 Heat Reports – Human and Economic Assessment of Impact*, juin 2020.

¹² « Eastern Caribbean Currency Union: IMF Staff Concluding Statement of the 2021 Discussion on Common Policies of Member Countries », 12 février 2021.

10. Les nombreuses catastrophes naturelles et les changements climatiques s'opérant dans la région conduisent régulièrement au déplacement forcé d'enfants et de leur famille, comme ce fut le cas à la suite des ouragans Irma et Maria et, plus récemment, des éruptions du volcan La Soufrière. En outre, l'instabilité politique et économique des pays d'Amérique latine voisins provoque des mouvements de population vers les Caraïbes orientales : en septembre 2021, 21 000 migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, dont 18 % d'enfants, étaient ainsi présents sur le sol de Trinité-et-Tobago¹³. Malgré les efforts déployés dans certains territoires¹⁴, la grande majorité des enfants en déplacement ne bénéficient toutefois ni d'une protection de base ni d'un accès aux services nationaux.

11. L'intégralité des pays et territoires des Caraïbes orientales ont enregistré un recul de la mortalité maternelle entre 2000 et 2017, à l'exception de Sainte-Lucie, où celle-ci a augmenté entre 2005 et 2017¹⁵. Cependant, le rapport rédigé en 2019 à l'occasion du moment stratégique de réflexion de l'UNICEF a fait état de deux problématiques émergentes concernant le bien-être des enfants et des jeunes : la progression de l'obésité chez les enfants et les adolescents ; et la dégradation de la santé mentale et du bien-être des adolescents. Dans la région des Caraïbes orientales, on estime en effet que pas moins d'un adolescent sur cinq a déjà nourri des pensées suicidaires¹⁶.

12. Les pays et territoires des Caraïbes orientales travaillent depuis longtemps à une intégration régionale de l'éducation. Toutefois, si la scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, l'enseignement préscolaire pour le développement et l'éducation de la petite enfance restent, pour leur part, facultatifs. En effet, différents obstacles, comme les fortes contraintes d'accès, la piètre qualité des services, la mauvaise coordination multisectorielle, et la faible disponibilité de données ventilées actualisées (seuls 3 des 12 pays et territoires de la région disposant des données nécessaires au calcul de l'indice de développement de la petite enfance) viennent entraver la généralisation de l'éducation préprimaire¹⁷. Ainsi, bien que les États des Caraïbes orientales soient presque tous parvenus à garantir une éducation primaire et secondaire universelle¹⁸, ils devront encore relever de nombreux défis pour espérer assurer un accès équitable aux services éducatifs.

13. Selon la Communauté des Caraïbes (CARICOM), les résultats insuffisants enregistrés concernant plusieurs volets éducatifs participeraient à limiter l'accès à l'emploi ; une situation exacerbée par certains facteurs socioéconomiques déterminants liés au genre ou à la pauvreté¹⁹. On observe en effet des disparités très marquées quant au niveau d'instruction et au taux de persévérance scolaire des filles et des garçons, avec un décrochage scolaire croissant des adolescents masculins²⁰. Nombreux sont ainsi les élèves qui mettent fin à leur scolarité après 11 années

¹³ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Base de données Progress pour Trinité-et-Tobago, consultée le 30 septembre 2021.

¹⁴ Pour les territoires membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), l'accès à ces services est garanti par la Politique adoptée par l'OECO dans le cadre du Traité révisé de Basseterre concernant les droits afférents à la liberté de circulation au sein de l'Union économique.

¹⁵ Bureau de l'UNICEF pour la région des Caraïbes orientales, *Situation analysis of children in the Eastern Caribbean*, décembre 2019, p. 34.

¹⁶ *Ibid.*, p. 50.

¹⁷ *Ibid.*, p. 46.

¹⁸ Commission de l'OECO, *OECS Education Sector Strategy*, 2012–2021.

¹⁹ CARICOM, *Human Resource Development 2030 Strategy*, 2017.

²⁰ Commission de l'OECO, *Education Statistics Digest: Statistics on education for the academic year 2018–2019*.

d'enseignement formel, sans avoir obtenu de certificat de fin d'études ou acquis des compétences professionnelles²¹.

14. La composante éducative du présent programme se révélera cruciale pour faire en sorte que les analyses conduites sur les disparités de genre ne se limitent pas à un simple recensement des inégalités existantes quant au niveau d'accès et d'instruction, mais s'attachent bien à identifier les facteurs structurels susceptibles d'expliquer de tels écarts. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 a permis d'accélérer la mise en œuvre de l'initiative « Réinventer l'éducation » dans la région des Caraïbes orientales, grâce à la généralisation de l'enseignement et de l'apprentissage à distance, rendue possible par l'utilisation des nouvelles technologies du numérique et l'adaptation des méthodes pédagogiques.

15. Les inégalités sociales semblent par ailleurs venir exacerber les violences envers les enfants, les femmes et les filles, déjà omniprésentes dans les Caraïbes orientales²². Les normes de genre inégales et les normes sociales néfastes font notamment partie des principaux facteurs contribuant à alimenter la pauvreté infantile et la violence. À Trinité-et-Tobago, une enquête a ainsi permis d'établir que près d'une femme sur trois (31,1 %) avait subi des violences sexuelles au cours de sa vie²³. C'est pourquoi l'UNICEF, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), le Fonds de Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Union européenne s'attachent, à travers l'initiative Spotlight, à soutenir l'élaboration de programmes porteurs de transformations en matière d'égalité des genres, à combattre les violences faites aux femmes et aux filles ainsi qu'à faire évoluer les normes de genre inégales et les normes sociales néfastes.

16. Les maltraitances physiques et les châtiments corporels à l'encontre des enfants des pays et territoires des Caraïbes orientales sont extrêmement répandus. En effet, à l'occasion de la réalisation d'une enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) sur la période 2011-2012, 60 à 70 % des enfants de la région avaient indiqué avoir subi des violences physiques et/ou psychologiques au cours du mois précédent²⁴. La violence au sein et en dehors des établissements scolaires devient également de plus en plus problématique, avec une forte prévalence des intimidations et des altercations physiques, tel que démontré par l'Enquête mondiale en milieu scolaire sur la santé des élèves²⁵. En outre, bien que l'ampleur des phénomènes de violence sexuelle dans les Caraïbes orientales soit difficile à évaluer avec précision, 57 % des adultes sondés maintenaient que les abus sexuels sur les enfants représentaient un problème majeur dans la région²⁶.

17. Avant la pandémie de COVID-19, un enfant caribéen sur trois vivait déjà dans la pauvreté. La crise sanitaire mondiale a cependant incité les gouvernements à replacer la question de la protection sociale au centre de leurs priorités, celle-ci constituant l'une des principales stratégies d'atténuation de la pauvreté dans les situations de crise. Toutefois, si les mécanismes de protection sociale en vigueur

²¹ CARICOM, *Human Resource Development 2030 Strategy*, 2017.

²² Nations Unies, *Towards a people centred UNSDCF 2022–2026*, 4 juin 2021.

²³ C. Pemberton et J. Joseph, « National Women's Health Survey for Trinidad and Tobago » (Enquête nationale sur la santé des femmes à Trinité-et-Tobago), Rapport final, Banque interaméricaine de développement, février 2018.

²⁴ B.G. Landon *et al.*, « Corporal punishment and physical discipline in the Caribbean, Human Rights and Cultural practices », *Caribbean Journal of Psychology*, vol. 9, n° 1, août 2017.

²⁵ Bureau de l'UNICEF pour la région des Caraïbes orientales, *Situation analysis of children in the Eastern Caribbean*, décembre 2019.

²⁶ Caribbean Development Research Services (CADRES), *Social Survey Report*, 2019.

permettent bien de réduire les risques encourus par les individus et les foyers, y compris en cas de chocs, ils demeurent toujours insuffisants.

18. Il est donc indispensable de consolider les progrès en faveur des enfants réalisés au cours de la dernière décennie et d'apporter une attention accrue aux groupes les plus marginalisés, à savoir : les enfants vivant dans la pauvreté, les enfants migrants et réfugiés, les enfants issus de ménages dirigés par des femmes, les enfants à risque au sein du système de justice pénale, et les enfants en situation de handicap ou présentant des besoins éducatifs spéciaux.

19. Plusieurs tendances sont susceptibles d'avoir une incidence sur le nouveau programme multipays : a) l'efficacité des stratégies pour la riposte et le relèvement face à la pandémie de COVID-19 ; b) les hauts niveaux d'endettement et la marge de manœuvre budgétaire limitée des gouvernements, souvent forcés de restreindre les dépenses astreintes au secteur social ; c) l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles, de situations d'urgence sanitaire et d'événements météorologiques extrêmes ; et d) les déplacements de populations, liés à l'instabilité régionale.

20. Pour tenter de remédier aux graves privations auxquelles sont confrontés les enfants dans la région des Caraïbes orientales, le nouveau programme multipays cible quatre objectifs de travail prioritaires, à savoir : 1) garantir une éducation équitable, inclusive et adaptée ; 2) protéger les enfants contre toute forme de violence ; 3) mettre fin à la pauvreté infantile à travers la protection sociale, et 4) renforcer la résilience face aux changements climatiques. Ces derniers sont eux-mêmes assortis de trois objectifs transversaux : 1) assurer le relèvement à la suite de la pandémie de COVID-19 ; 2) favoriser la santé mentale et le bien-être ; et 3) réduire les risques de catastrophe (DRR).

Priorités du programme et partenariats

21. Le présent programme multipays de l'UNICEF s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les plans nationaux pour le développement des 12 pays et territoires de la région des Caraïbes orientales et est entièrement conforme au Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025, au Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres, aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

22. En accord avec la vision de l'UNMSDCF, selon laquelle « d'ici à 2030, les Caraïbes auront non seulement atteint l'intégralité des ODD et surmonté les conséquences de la pandémie de COVID-19 [...], mais seront également devenues une région résiliente où chaque individu [...] sera en mesure d'atteindre son plein potentiel », l'UNICEF, à travers le présent programme multipays, entend bien faire des Caraïbes orientales une région où chaque enfant, en plus de pouvoir suivre et compléter un cursus éducatif adapté et de qualité, évoluera dans des environnements de vie sûrs et protecteurs, exempts de pauvreté, et de toute forme de violence, d'exploitation et d'abus.

23. L'UNICEF s'engage ainsi à soutenir les pays et territoires des Caraïbes orientales dans leurs efforts pour atteindre les résultats prévus par le présent descriptif de programme multipays (correspondant aux objectifs fixés par l'UNMSDCF), ainsi qu'à contribuer directement aux résultats 3 à 7.

Éducation inclusive, équitable et pertinente

24. Cette composante du programme vise à s'assurer que les enfants et les adolescents, en particulier ceux issus de groupes marginalisés, puissent bénéficier d'une éducation complète et de qualité, et développer les compétences nécessaires à

la poursuite d'études supérieures ou à leur entrée dans le monde professionnel. L'UNICEF et ses partenaires veilleront donc non seulement à faire en sorte que les centres de développement de la petite enfance ainsi que les établissements d'enseignement primaire et secondaire soient sûrs, inclusifs, sensibles à la problématique climatique et dispensent un apprentissage de qualité et des opportunités de développement des compétences appropriées, mais également à renforcer les systèmes éducatifs afin de les rendre plus réactifs aux chocs.

25. Plusieurs obstacles viennent cependant restreindre les possibilités, pour tous, de suivre et d'achever un parcours éducatif, y compris dans le cadre du développement de la petite enfance, à savoir : la faible implication des parents, le manque de sensibilisation et de connaissances autour des soins attentifs et des pratiques parentales positives, ainsi que le caractère inadapté de l'offre de services pour l'éducation et le développement de la petite enfance. En effet, en plus de services éducatifs restreints pour les élèves en difficulté, les pays et territoires des Caraïbes orientales pâtissent d'un nombre insuffisant d'enseignants qualifiés, de la piètre qualité de formation de ces derniers, ainsi que d'opportunités professionnelles et de possibilités éducatives non formelles limitées.

26. L'UNICEF travaillera donc à renforcer le système éducatif à travers diverses approches, à savoir : en accroissant la production de données ; en favorisant la numérisation du secteur de l'éducation et la réduction de la fracture numérique ; ainsi qu'en augmentant la résilience du secteur éducatif, non seulement en améliorant l'adaptabilité aux changements climatiques et la préparation aux catastrophes, mais également en consolidant les mécanismes réactifs aux chocs existants (à commencer par les initiatives pour la sécurité dans les écoles et la sensibilité au climat, en partenariat avec le secteur privé)²⁷. De plus, l'UNICEF mènera des activités de plaidoyer en faveur de l'étoffement de l'offre éducative, de manière à multiplier le nombre de cursus éducatifs formels et informels certifiants permettant aux adolescents non scolarisés, sans emploi ou ne suivant pas de formation, de développer des compétences numériques, techniques et professionnelles. L'UNICEF conduira également des analyses axées sur le genre, afin de pouvoir remédier au mieux aux disparités en matière d'achèvement scolaire et prévenir la violence au sein et en dehors des établissements.

27. Les stratégies de communication, de plaidoyer et de modification des comportements déployées viseront principalement à éliminer les attitudes néfastes alimentant la violence dans les établissements scolaires. Ainsi, en plus d'œuvrer pour l'amélioration des compétences et connaissances parentales ainsi que pour l'implication positive des parents, l'UNICEF, afin de favoriser le bien-être et la santé mentale des enfants et des adolescents, s'attachera à promouvoir des modes de vie sains et des habitudes alimentaires bénéfiques ainsi qu'à sensibiliser aux pratiques de prévention des maladies non transmissibles. Les financements publics en faveur des enfants serviront quant à eux à la constitution d'une base d'éléments probants et de données sur les aspects inefficaces et inégalitaires des politiques budgétaires publiques en matière d'éducation.

28. L'UNICEF tâchera de renforcer les capacités des Ministères de l'éducation, de sorte à permettre un accès équitable, inclusif et abordable à des services d'éducation et de développement de la petite enfance de qualité, notamment en améliorant la réglementation et la supervision des établissements, en s'assurant que ces derniers sont sûrs et conformes aux normes internationales, et en vantant ces services auprès des enfants, des parents, des familles et des communautés.

²⁷ UNICEF, *Evaluation of the implementation of the Child Friendly Schools/Effective Schools Framework in three Eastern Caribbean countries*, 2021.

29. Conformément aux recommandations émises à la suite de l'Évaluation de la mise en œuvre du cadre pour des écoles efficaces/adaptées aux enfants dans trois pays des Caraïbes orientales (*Evaluation of the implementation of the Child Friendly Schools/Effective Schools Framework in three Eastern Caribbean countries*), conduite en 2021, la qualité de l'apprentissage est conditionnée par la capacité à instaurer un climat scolaire exempt de violence et offrant aux enfants un environnement protecteur. À travers sa collaboration avec ONU-Femmes et le FNUAP, dans le cadre de l'initiative Spotlight ainsi que de la mise en œuvre d'approches ciblées de communication pour le développement, l'UNICEF s'attaquera donc à l'éradication des normes sociales et des normes de genre néfastes en vigueur. Dans cette optique, l'UNICEF, le Secrétariat de la CARICOM ainsi que la Commission de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) tâcheront d'améliorer les connaissances et attitudes des parents, des familles et des communautés autour des soins attentifs et des pratiques parentales positives.

30. En collaboration avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle (CDEMA), le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques, et le secteur privé, l'UNICEF s'efforcera de renforcer la résilience du secteur éducatif face aux chocs et d'améliorer les plans et mesures de préparation et d'adaptation aux situations d'urgence et aux changements climatiques, de sorte à pouvoir contrer les menaces climatiques et environnementales et garantir aux élèves et aux enseignants le soutien psychologique dont ils ont besoin.

31. L'UNICEF s'appuiera sur les récentes innovations, telles que l'initiative GIGA, afin non seulement d'accélérer la numérisation du secteur de l'éducation, mais également, en collaboration avec le secteur privé et certains acteurs du secteur des technologies de l'information et de la communication, de concevoir, tester et évaluer de nouveaux projets visant à améliorer l'apprentissage et le développement des compétences.

Protection des enfants contre la violence

32. La violence envers les enfants, intrinsèquement liée à la violence à l'égard des femmes et des filles, est largement répandue au sein des pays et territoires des Caraïbes orientales, entraînant par là des préjudices considérables²⁸. Cette composante du programme contribuera à ce que les enfants et les adolescents, quel que soit le contexte dans lequel ils évoluent, puissent grandir au sein d'un environnement sûr et protecteur et compter sur des mécanismes de riposte institutionnelle pertinents et efficaces ainsi que des systèmes solides, adaptés à leurs problématiques.

33. Tandis que les enquêtes sociales menées par l'UNICEF montrent que l'adhésion et le recours aux châtiments corporels au sein des établissements scolaires tendent à disparaître, ces pratiques font toujours de nombreux adeptes parmi la population. Le trafic d'enfants, et plus particulièrement d'adolescentes, ainsi que les abus sexuels, y compris sur internet, constituent notamment un sujet de préoccupation croissante. Ainsi, à travers l'Initiative GIGA, l'UNICEF, en partenariat avec l'Union internationale des télécommunications, ONU-Femmes, le FNUAP et le secteur privé, a travaillé à l'élaboration de directives et protocoles de sécurité afin de protéger les enfants dans le cadre de leurs activités en ligne.

34. L'UNICEF continuera à lutter pour la justice en faveur des enfants, en promouvant la mise en place de tribunaux aux affaires familiales ainsi qu'en plaidant pour des réformes législatives et institutionnelles. En effet, dans le cadre d'une évaluation des systèmes de justice, conduite en collaboration avec l'OECO,

²⁸ Q. Wodon, *et al.*, « Ending Violence in Schools: An investment case », Banque mondiale et Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, 2021.

l'UNICEF a constaté que même si plusieurs pays des Caraïbes orientales disposent de lois et de politiques en faveur des enfants, destinées à protéger ces derniers des violences et abus dont ils pourraient être victimes, celles-ci ne sont pas toujours appliquées dans les faits, en raison de capacités insuffisantes du personnel juridique, d'une adaptation et d'une adoption tardives des modèles de pratique, et d'un manque de réactivité en ce qui concerne l'élaboration de directives pour la protection de l'enfance.

35. Plusieurs obstacles et problématiques viennent entraver la prévention et la lutte contre les violences envers les enfants, les femmes et les filles, en particulier : les normes culturelles et sociales ; l'acceptation sociale de la discipline violente au sein des foyers et des écoles ; la banalisation des abus sexuels sur les filles, les garçons et les femmes ; le souci de l'anonymat ; l'inadéquation des capacités des prestataires de services ; et la prise en charge défailante des victimes de violences. Afin de remédier au mieux à ces difficultés, plusieurs stratégies pourront être envisagées, notamment : la consolidation du système juridique, en partenariat avec les institutions régionales ; la constitution d'une base de données probantes sur l'ampleur et les conséquences des phénomènes de violence envers les enfants, les femmes et les filles, y compris celles exacerbées par les changements climatiques et les catastrophes naturelles ; le renforcement des mécanismes communautaires visant à prévenir et à lutter efficacement contre la violence à travers l'adoption de pratiques parentales positives ; et la mise à disposition d'outils et de supports d'orientation.

Mettre fin à la pauvreté infantile à travers la protection sociale

36. Cette composante vise à faire en sorte que davantage de familles, notamment celles des enfants et adolescents les plus pauvres et démunis des Caraïbes orientales, puissent bénéficier d'une couverture sociale complète et intégrée, y compris dans les situations de crise humanitaire.

37. Malgré l'obsolescence des données disponibles en la matière, la région des Caraïbes orientales affiche un niveau de pauvreté, et plus particulièrement de pauvreté infantile, extrêmement préoccupant. Cependant, en l'absence de données récentes et ventilées, les gouvernements ne pourront pas être en mesure de concevoir et mettre en œuvre des programmes fondés sur des données probantes permettant de combattre efficacement la pauvreté infantile. L'UNICEF s'efforcera donc non seulement de renforcer la collecte et l'utilisation de données administratives et programmatiques, mais également de promouvoir la conduite et l'utilisation régulières d'analyses portant sur la pauvreté et les privations multidimensionnelles, ainsi que l'intégration, dans ces analyses, de données relatives à la pauvreté infantile et de données ventilées par genre, en s'inspirant des enseignements tirés des récentes MICS.

38. La protection sociale est cruciale pour espérer prévenir et réduire la pauvreté, la vulnérabilité, l'exclusion et les inégalités, de manière systématique et dans tous les contextes. Toutefois, celle-ci se voit souvent restreinte par des cadres juridiques et politiques obsolètes, une couverture sociale insuffisante et une mise en œuvre inefficace. Les attitudes négatives constituent également des obstacles majeurs au déploiement de systèmes de protection sociale complets. À l'heure actuelle, les programmes de protection sociale restent donc fragmentés et pâtissent de l'absence de systèmes intégrés de gestion des données (p. ex., registres sociaux), de l'insuffisance des financements et de la piètre utilisation des fonds.

39. L'UNICEF, en partenariat avec certaines parties prenantes clés comme le PNUD, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme alimentaire mondial (PAM) et les institutions financières internationales, soutiendra donc l'extension de programmes inclusifs et réactifs aux chocs ; et s'attachera à concevoir des stratégies d'intervention plus complètes, en assurant l'accès à une assistance

monétaire et à des services essentiels de qualité. Ces services travailleront en étroite collaboration avec les ministères concernés, afin de prévenir, d'atténuer et de résoudre les problématiques liées à la pauvreté, à la violence, à la santé, aux chocs climatiques et environnementaux ; d'optimiser les systèmes de protection sociale ; et de mettre à profit les enseignements tirés de l'évaluation du programme d'aide humanitaire en espèces en Dominique²⁹.

40. En outre, l'UNICEF aidera à la production de recherches, d'éléments de preuve et de données, y compris en matière de finances publiques. Dans le même temps, le Fonds intensifiera son plaidoyer afin de mettre en lumière l'ampleur et la gravité du phénomène de pauvreté infantile, et de mobiliser les partenaires stratégiques, notamment du secteur privé et de la société civile, de sorte à renforcer l'engagement politique pour mettre fin à la pauvreté des enfants, et à accroître les ressources humaines et financières consacrées à la protection sociale.

41. Bien que les enfants en déplacement se voient souvent privés d'accès aux services de santé, de protection et d'éducation ainsi que de la possibilité de s'impliquer, rares sont les programmes nationaux s'attendant à remédier à la situation. C'est pourquoi l'UNICEF, en collaboration avec les principales parties prenantes, continuera à fournir un soutien direct et à œuvrer pour lever les obstacles juridiques, administratifs et financiers entravant l'intégration des enfants migrants dans les systèmes nationaux. Le Fonds aidera également à la mise en place de campagnes de communication en faveur de la modification des comportements, destinées à faire évoluer les attitudes, les connaissances et les pratiques, en particulier auprès des décideurs, des prestataires de services et du public. Par ailleurs, l'UNICEF s'efforcera d'accompagner les populations migrantes en leur faisant bénéficier de possibilités de renforcement des compétences et en leur fournissant des renseignements précieux concernant le contexte local, afin d'assurer leur survie, de soutenir leur intégration ou encore de renforcer la cohésion sociale.

Changements climatiques et résilience

42. La région des Caraïbes orientales, de par sa localisation géographique, sa superficie restreinte et sa dépendance économique à des secteurs sensibles aux aléas environnementaux, compte parmi les régions les plus vulnérables aux effets des changements climatiques. De nombreux scénarios semblent en effet indiquer une aggravation probable (notamment pour les enfants, dont le haut taux de pauvreté a participé à affaiblir la résilience) des conséquences des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des urgences sanitaires, ainsi que des phénomènes à évolution lente, comme l'augmentation progressive du niveau de la mer³⁰.

43. Les enfants et les adolescents sont souvent les grands oubliés des politiques, des stratégies et des interventions élaborées pour répondre aux enjeux sanitaires, environnementaux et énergétiques. En effet, ils participent rarement de manière concrète à la conception et la mise en œuvre des plans et des stratégies ; une tendance exacerbée par la faible disponibilité de données ventilées et d'informations relatives aux enfants pouvant être exploitées en vue de répondre à leurs besoins, de renforcer leur résilience et de les protéger des chocs, notamment ceux liés à l'évolution du climat.

44. Afin de prévenir et de satisfaire les besoins des enfants et des familles en termes de santé mentale et de soutien psychosocial ainsi que de renforcer leur résilience, l'UNICEF travaillera : i) à développer des approches intersectorielles, innovantes et

²⁹ UNICEF, *Country report Dominica: Evaluation of approaches to social protection programming in humanitarian situations, focusing on cash-based programming*, 2021.

³⁰ UNICEF région des Caraïbes orientales, *Caribbean Children Facing the Climate Crisis*, note de synthèse, novembre 2019, p. 2.

multiniveaux, en partenariat avec des institutions spécialisées ; ii) à promouvoir le renforcement des systèmes et services nationaux d'aide à la santé mentale et de soutien psychosocial ; et iii) à générer des données probantes autour d'approches communautaires et scolaires efficaces pour favoriser le bien-être et la résilience.

45. Outre sa vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, la région des Caraïbes orientales est également particulièrement exposée aux pandémies ainsi qu'aux urgences sanitaires, dont certaines susceptibles d'être causées par les changements climatiques : autant de situations durant lesquelles les enfants se voient souvent privés de leurs droits à l'éducation, à la santé et à la protection.

46. Pour consolider la préparation aux catastrophes au niveau national, l'UNICEF s'attachera à renforcer les capacités des ministères compétents, à travers la prestation d'une assistance technique, la mise à disposition d'outils et la diffusion de bonnes pratiques, tout en préconisant des mesures de préparation plus avancées et des politiques relatives aux changements climatiques qui prennent en compte les problématiques spécifiques aux enfants. Il s'agira également de renforcer les mécanismes de suivi, d'évaluation et de redevabilité sensibles à leurs spécificités dans tous les ministères compétents quant aux questions liées à l'enfance.

47. L'UNICEF veillera à ce que les communautés, et en particulier les jeunes, possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour se préparer aux changements climatiques, aux urgences sanitaires et aux catastrophes naturelles, ainsi qu'atténuer et contrer les effets potentiels de ces événements. Dans les pays et territoires à risque ciblés, l'UNICEF appuiera les autorités et les ministères compétents afin de garantir des niveaux de préparation élevés et d'éviter une aggravation des vulnérabilités préexistantes pendant les crises. Les investissements seront octroyés de façon à ce que des systèmes d'évaluation renforcés, des mécanismes solides de coordination sectorielle, des services d'importance vitale évolutifs et des processus de suivi performants soient instaurés en amont de toute catastrophe.

48. L'UNICEF aidera les communautés à devenir plus résilientes face aux urgences sanitaires, en améliorant les connaissances et les compétences des parents et des enfants pour prévenir ces situations et y répondre efficacement. En collaboration avec la PAHO, l'UNICEF tâchera également de renforcer la capacité des ministères compétents et des organisations de la société civile à répondre au mieux à ces urgences, en veillant à tenir compte des enjeux spécifiques aux enfants.

49. L'UNICEF s'attachera à convertir les adolescents et les jeunes en agents du changement, en leur donnant les moyens i) d'agir pour le climat – par exemple, à travers la promotion d'une utilisation rationnelle de l'énergie et la lutte contre la dégradation de l'environnement –, et ii) de mener des actions visant à prévenir et pallier les situations d'urgence sanitaire. L'UNICEF dotera les enfants et les adolescents des connaissances et des compétences nécessaires pour améliorer leur résilience, consolider leur engagement et renforcer leur participation concrète à l'action pour le climat et la réduction des risques de catastrophe, et veillera à les responsabiliser, en leur permettant d'œuvrer en tant qu'activistes pour le renforcement de la résilience communautaire.

Efficacité du programme

50. La composante relative à l'efficacité du programme vise à garantir la qualité de la coordination intersectorielle, intersectionnelle et opérationnelle, de manière à optimiser l'exécution des programmes tenant compte des risques. Le personnel et les partenaires devront donc être dotés : a) des outils nécessaires à la promotion et au plaidoyer en faveur d'un engagement politique accru pour la réalisation des objectifs de développement durable et la concrétisation des réalisations prévues dans le présent

programme multipays ; et b) des capacités et des ressources suffisantes pour concevoir et mettre en œuvre des programmes innovants en faveur des enfants.

51. Les composantes du programme se verront renforcées par des activités de plaidoyer et de communication, ainsi que par des partenariats avec les secteurs public et privé, de sorte à s'assurer que les droits des enfants figurent bien parmi les priorités du plan-cadre plurinational de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et à favoriser la diffusion des connaissances, la mobilisation des ressources et la collaboration avec le secteur privé.

52. L'UNICEF augmentera, lors de l'établissement des budgets nationaux, la part de financements publics destinée aux enfants, afin de garantir une allocation équitable et inclusive des ressources pour les programmes tenant compte des besoins des enfants et porteurs de transformation s'agissant des questions de genre.

53. À travers l'initiative Résilience économique et communautaire (Business and Community Resilience Initiative), l'UNICEF tâchera de mobiliser le secteur privé, y compris les secteurs de l'énergie, de l'hôtellerie et du tourisme, en vue d'améliorer la préparation et la résilience aux situations de crise et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que de favoriser le développement de compétences vertes.

54. L'UNICEF et ses partenaires veilleront à faciliter les recherches, l'apprentissage et le partage des connaissances dans le cadre de la coopération Sud-Sud, ainsi qu'à mettre en place, au moyen de programmes coordonnés, une assistance technique spécialisée.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Éducation	7 827	8 697	16 524
Protection de l'enfance	5 702	2 267	7 969
Protection sociale	6 379	3 440	9 819
Action pour le climat et résilience	5 612	2 119	7 731
Efficacité du programme	6 105	1 678	7 783
Total	31 625	18 201	49 826

Administration du programme et gestion des risques

55. Le présent descriptif de programme multipays souligne les contributions de l'UNICEF aux priorités nationales et aux résultats en faveur des enfants et des adolescents dans l'ensemble des 12 États et territoires des Caraïbes orientales. Il constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et des ressources allouées au programme à l'échelle nationale. Les responsabilités des dirigeants au niveau des pays, des territoires, de la région, et du siège vis-à-vis des programmes multipays sont décrites dans le programme et les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation.

56. L'UNICEF veillera à se conformer aux normes environnementales et sociales en vigueur pour identifier les risques afférents au programme, mettre en place des mesures d'atténuation, développer des mécanismes de retour d'informations et de

réclamation et définir son approche de gestion des risques pour toute la durée du cycle de projet.

57. Le présent programme multipays contribuera au Plan-cadre plurinational de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans les Caraïbes anglophones et néerlandophones pour la période 2022–2026. Les Nations Unies établiront donc des groupes consacrés aux résultats de l'UNMSDCF, conformément aux quatre objectifs principaux et aux mécanismes de coordination mis en place pour chaque résultat, et superviseront les progrès effectués avec l'aide des différents groupes techniques interorganisations.

58. L'UNICEF continuera à investir pour le développement de mécanismes de gouvernance et de gestion performants, la surveillance des ressources financières et la gestion efficace des ressources humaines. Certaines menaces sont toutefois susceptibles de compromettre l'atteinte des résultats escomptés et la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation envisagées :

a) La persistance de la pandémie de coronavirus représente un risque pour l'exécution du présent programme et la mise en œuvre des opérations, que l'UNICEF tentera d'atténuer à l'aide de plans de continuité des opérations et du groupe de travail pour la riposte à la COVID-19 dans les Caraïbes orientales.

b) Les chocs extérieurs liés aux changements climatiques et aux aléas naturels sont également susceptibles de perturber l'exécution du programme, laquelle pourrait alors nécessiter l'attribution de ressources financières et humaines supplémentaires. Ces chocs pourront toutefois être atténués à travers l'adoption d'approches de programmation et de gestion des opérations sensibles aux risques.

c) Une détérioration de la situation économique limiterait quant à elle les ressources financières et la marge de manœuvre budgétaire des gouvernements, qui pourraient alors se voir contraints de procéder à des ajustements structurels affectant négativement la prestation de services essentiels tenant compte des besoins des enfants. Ces conséquences préjudiciables pourront cependant être atténuées au moyen d'une intensification des activités de plaidoyer en faveur des enfants, d'analyses sur la nécessité des investissements, et d'efforts de mobilisation des ressources accrues.

Suivi, apprentissage et évaluation

59. Dans le cadre de sa stratégie de suivi, l'UNICEF incitera les Gouvernements des Caraïbes orientales ainsi que les partenaires nationaux et régionaux à produire des statistiques actualisées et à remédier aux principales lacunes en matière de données, en s'attachant notamment à générer davantage de données ventilées de qualité sur les enfants et les adolescents, de sorte à permettre la conception de programmes performants, capables de répondre aux besoins des plus marginalisés, tout en garantissant une utilisation optimale des ressources.

60. À travers le suivi de la situation, l'UNICEF contrôlera la progression des indicateurs clés nationaux relatifs aux objectifs de développement durable, dont le Fonds est garant. L'UNICEF s'attellera à promouvoir en outre la conduite d'enquêtes numériques auprès des ménages (enquêtes MICS Plus, par exemple), en tirant parti des innovations introduites au cours de la pandémie de COVID-19 en matière de collecte de données.

61. Les indicateurs de réalisation portant sur l'évolution des comportements seront mesurés à travers des recherches qualitatives et la mise en œuvre du plan d'évaluation chiffré, tandis que les indicateurs visant à évaluer la performance institutionnelle et systémique seront mesurés grâce aux systèmes d'information sectoriels de routine et à la conduite d'enquêtes spéciales.

62. Conformément à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF, les bureaux de pays seront chargés de conduire quatre évaluations thématiques. L'UNICEF veillera donc à appuyer le renforcement des capacités d'évaluation nationales.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre les Gouvernements des Caraïbes orientales et l'UNICEF,
mars 2022 - décembre 2026

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 6, 19, 26 à 29, 33, 36, 39 à 40.

Priorités nationales : Objectifs de développement durable : cibles 1.3, 4.1, 4.2, 4.c, 4.4, 5.1, 5.2, 10.4, 16.1, 16.2, 16.3

Résultats attendus du Plan-cadre plurinational de coopération des Nations Unies pour le développement durable impliquant l'UNICEF : 3 à 7

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 2 à 5

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Résultat 4 : Les citoyens des Caraïbes peuvent bénéficier et utiliser sur un pied d'égalité des services de protection sociale, d'éducation, de santé et de soins universels, de qualité et réactifs aux chocs.	1. Les enfants, y compris les adolescents, de la région des Caraïbes orientales sont en mesure d'accéder à des services éducatifs de qualité et de terminer leur parcours scolaire, à l'issue duquel ils posséderont les compétences nécessaires à la poursuite	Nombre de pays où plus 60 % des enfants et des jeunes attestent d'un niveau de maîtrise minimum en dernière année du premier cycle de l'enseignement secondaire* (DR) Lecture : filles 5/7 ; garçons 7/7 Mathématiques : filles 0/7 ; garçons 1/7 (2019) (C) : 12/12	Répertoire de statistiques sur l'éducation de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO)	1. Les établissements scolaires sont sûrs, inclusifs, sensibles aux problématiques climatiques, dispensent un enseignement de qualité et permettent l'acquisition de compétences fondamentales. 2. Les familles et les communautés bénéficient d'un soutien pour l'accès aux services éducatifs.	Ministères de l'éducation, OECO, Communauté des Caraïbes (CARICOM), Banque de développement des Caraïbes, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Agence des États-Unis pour le développement international	7 827	8 697	16 524

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	d'études supérieures ou à leur entrée dans le monde professionnel.	Nombre de pays dont la proportion de jeunes sans emploi, ne suivant ni études ni formation est inférieure à 20 %* (DR) 4/10 (2020) (C) : 12/12	Enquête sur les conditions de vie et le budget des ménages	3. Les systèmes éducatifs ont été renforcés pour répondre au mieux aux défis actuels et au contexte en constante évolution.	(USAID), Conseil des examens des Caraïbes, Union internationale des télécommunications, Nations Unies (organismes ; organisations de la société civile (OSC), chambres de commerce			
Résultat 7 : La législation, les politiques, les institutions et les mécanismes régionaux et nationaux améliorent l'accès à la justice et favorisent la paix, la cohésion sociale et la sécurité.	2. D'ici à 2026, les enfants et les adolescents de la région des Caraïbes orientales, quel que soit le contexte qui les a vu grandir, évolueront dans des environnements sûrs et protecteurs, et pourront compter sur des mécanismes d'intervention institutionnelle et des systèmes de justice tenant compte de leurs spécificités.	Nombre de pays où moins de 40 % des femmes estiment que l'éducation des enfants nécessite le recours à des châtiments corporels* (DR) 1/8 (2020) (C) : 12/12	Enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques à l'égard de la violence envers les enfants	1. Les institutions des secteurs sociaux ont été renforcées afin de protéger les enfants et de combattre efficacement la violence exercée à leur encontre. 2. Les mécanismes communautaires ont été renforcés afin de permettre aux enfants d'évoluer dans des environnements protecteurs. 3. Les capacités des détenteurs d'obligations ont été renforcées, leur permettant ainsi de soutenir plus efficacement les attitudes, pratiques et comportements bénéfiques.	Ministères chargés de la protection de l'enfance, Guide des indicateurs et cadre de résultats INSPIRE (INSPIRE Indicator Guidance and Results Framework), CARICOM, Organismes des Nations Unies, OECO, Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle (CDEMA), USAID, Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni (FCDO) ; OSC, chambres de commerce	5 702	2 267	7 969
Résultat 4 :	3. Davantage de familles, notamment les plus pauvres et démunies,	Nombre de pays où plus de 10 % des enfants bénéficient des systèmes de protection	Enquête en grappes à indicateurs multiples / système	1. Les institutions de protection sociale ont été renforcées, et sont capables de concevoir et de mettre en œuvre	Ministères chargés du développement, de la planification et du financement social, organismes	6 379	3 440	9 819

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	bénéficient d'une couverture sociale complète, y compris dans les contextes de crise humanitaire.	sociale/d'une couverture sociale minimale* (DR) 0 (C) 4	d'information sur la gestion de la protection sociale	des programmes efficaces et inclusifs. 2. Les systèmes de protection sociale ont été renforcés de manière à tenir compte des risques et à se montrer plus réactifs aux chocs. 3. Les capacités des institutions publiques caribéennes ont été renforcées leur permettant de dispenser des programmes en faveur des enfants en déplacement et de favoriser les attitudes positives à leur encontre.	des Nations Unies, OECO, institutions financières internationales, CDEMA, Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques (CCCCC), CARICOM.			
Résultat 5 : les populations, communautés et institutions des Caraïbes orientales renforcent leurs capacités d'adaptation afin d'assurer une gestion des risques de catastrophe inclusive, tenant compte des questions de genre, et d'atténuer au mieux les effets	Résultat 4 : Les gouvernements et les institutions régionales mettent en œuvre des politiques sensibles aux risques et tenant compte des besoins des enfants, et veillent à faire participer les enfants, les jeunes et les communautés de manière concrète à l'action pour le climat et au renforcement de la résilience, y	Nombre de pays concevant, finançant et mettant en œuvre des programmes et politiques sensibles à la question climatique et tenant compte des besoins spécifiques des enfants. (DR) 2 (C) 5	Système de suivi du Cadre de Sendai	1. Les capacités des institutions gouvernementales et régionales de réduction des risques de catastrophe ont été renforcées pour permettre la mise en œuvre de programmes et politiques climatiques tenant compte des besoins spécifiques des enfants. 2. Les gouvernements et leurs partenaires bénéficient d'une assistance pour le renforcement de la	OECO, CDEMA, CCCCC, CARICOM, agences nationales de gestion des situations d'urgence, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Organisation panaméricaine de la santé, organismes des Nations Unies, USAID, OSC, chambres de commerce, Banque mondiale	5 612	2 119	7 731

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
des changements climatiques. Résultat 6 : les pays caribéens gèrent les ressources naturelles et les écosystèmes de leur territoire de manière à améliorer leur résilience et à assurer la prospérité des populations et des communautés qui en dépendent.	compris dans les contextes d'urgence.	mentale aux enfants et adolescents, ou leur réorientation vers de tels services. (DR) 0 (C) 5		résilience des enfants et des communautés. 3. Les jeunes et les adolescents sont dotés des moyens nécessaires pour pouvoir développer des approches innovantes leur permettant d'exercer leurs droits de manière effective.				
		Nombre de pays enregistrant un indice d'hésitation vaccinale moyen inférieur à 3 (concernant la vaccination contre la COVID-19) (DR) 0 (C) 7	Rapport d'enquête sur l'hésitation vaccinale dans le contexte de la COVID-19					
Résultat 3 : Les administrations nationales et les institutions régionales ont recours à des données pertinentes pour concevoir et entériner des lois et des politiques visant à éliminer la discrimination, à remédier aux inégalités structurelles et à améliorer la condition des personnes les plus défavorisées. Résultat 4 Résultat 5 Résultat 7	Résultat relatif à l'efficacité du programme : Les programmes de l'UNICEF sont élaborés, coordonnés et soutenus de manière appropriée afin de générer des résultats en faveur des enfants, et en particulier des plus vulnérables.	Nombre de pays ayant enregistré, au cours des trois dernières années, un taux de réalisation supérieur à 80 % pour 37 indicateurs relatifs aux ODD axés sur les enfants. (DR) 1 (C) 4	Rapports nationaux et exercices de validation	1. Le personnel et les partenaires de l'UNICEF sont mieux équipés et font preuve d'excellence dans l'élaboration et l'exécution des programmes. 2. Le personnel et les partenaires de l'UNICEF ont accès aux outils, directives, plateformes et ressources nécessaires pour assurer la visibilité du programme. 3. Les capacités du personnel et des partenaires de l'UNICEF en matière de production de données et de suivi et d'évaluation des	OECO, CEPALC, CARICOM, Université des Indes occidentales, système des Nations Unies	6 105	1 678	7 783

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				programmes ont été renforcées.				
Montant total des ressources						31 625	18 201	49 826

*Indicateur de résultat aligné sur l'indicateur relatif au plan-cadre plurinational de coopération des Nations Unies pour le développement durable.